



solde de tout compte

Par **chambertin21**, le **02/11/2020** à **17:34**

bonjour

j ai licencié mon aide ménagère suite à un futur déménagement et également suite à mon manque d autonomie

j'ai vendu ma maison et donc licencié cette personne en bonne et dû forme

lors du confinement j'ai envoyé les documents nécessaires ainsi que le solde de tout compte accompagné du règlement

à ce jour ne n'ai toujours pas reçu le document signé solde de tout compte de cette personne et pourtant elle a encaissé le chèque

j'ai adressé une lettre de relance à mon ex employée: j ai reçu le bordereau de A.R depuis 15 jours depuis aucune nouvelle

que dois-je penser de cette attitude

cordialement

Par **P.M.**, le **02/11/2020** à **18:07**

Bonjour,

La salariée n'est pas formellement obligée de signer le reçu pour solde de tout compte qui de toute façon peut être dénoncé dans les 6 mois par lettre recommandée avec AR...